

république française

Réunion du conseil municipal

(Article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune du PONTET

se réunira en séance ordinaire le :

**jeudi 4 mai 2017
à 18 h 00
salle du Conseil Municipal**

Fait au Pontet, le 28 avril 2017

Le Maire,


Joris HEBRARD



Ordre du jour de la séance : voir ci-joint

ORDRE DU JOUR
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 mai 2017 - 18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD – Maire

Décisions prises en vertu de l'article L.2122.22 du C.G.C.T. – compte rendu au conseil

***NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A LA
SÉANCE***

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- N° 1 Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- Rapporteur : M. Joris HEBRARD
- N° 2 Cession d'un bien préempté à Grand Avignon Résidence - Rapporteur : M. Steve SOLER
- N° 3 Avenant n°1 à la convention d'objectifs passée entre la Ville du Pontet et l'association USP Tennis - Rapporteur : M. Bastien DADE
- N° 4 Concession de service relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation d'un ou plusieurs téléskis nautiques bi-poules avec activités annexes - Approbation du choix du concessionnaire - Rapporteur : M. Joris HEBRARD